

Comité permanent des comptes publics

Rôle du Comité

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) est habilité à examiner les rapports du vérificateur général et les Comptes publics et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, de ses opinions et de ses recommandations à l'égard de ces rapports et des Comptes publics, qui sont réputés renvoyés en permanence au Comité dès leur dépôt. Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que sur l'efficacité des programmes dans la réalisation de leurs objectifs. Le Comité tient normalement un certain nombre d'audiences pendant l'année pour traiter de questions soulevées dans le rapport annuel ou les rapports spéciaux du vérificateur général, puis présente ses observations et recommandations à l'Assemblée législative. En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander au vérificateur général d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Nomination et composition du Comité

Les membres du Comité sont nommés par motion de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement une élection générale jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

Au moment de la publication de notre rapport annuel l'an dernier, le Comité était dissous et l'Assemblée législative était prorogée.

Le 20 février 2013, le Comité a été réactivé par motion de l'Assemblée législative en vertu de l'article 113 du *Règlement de l'Assemblée législative*. Il se composait des membres suivants :

Norm Miller, président, Parti progressiste-conservateur
Toby Barrett, vice-président, Parti progressiste-conservateur
Dipika Damerla, Parti libéral
France Gélinas, Nouveau parti démocratique
Helena Jaczek, Parti libéral
Phil McNeely, Parti libéral
Jerry Ouellette, Parti progressiste-conservateur

Shafiq Qaadri, Parti libéral

Jagmeet Singh, Nouveau parti démocratique

Le 9 septembre 2013, la composition du Comité a été modifiée comme suit par motion de l'Assemblée législative :

Norm Miller, président, Parti

progressiste-conservateur

Toby Barrett, vice-président, Parti

progressiste-conservateur

Lorenzo Berardinetti, Parti libéral

France Gélinas, Nouveau parti démocratique

Helena Jaczek, Parti libéral

Bill Mauro, Parti libéral

Phil McNeely, Parti libéral

Jerry Ouellette, Parti progressiste-conservateur

Jagmeet Singh, Nouveau parti démocratique

RÔLE CONSULTATIF DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUPRÈS DU COMITÉ

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, le vérificateur général, parfois accompagné par des cadres supérieurs, assiste à toutes les réunions du Comité pour l'aider à faire des examens et à tenir des audiences concernant son rapport annuel, les Comptes publics de l'Ontario et tout rapport spécial produit par son Bureau.

MÉTHODES ET ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le Comité peut se réunir chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de la Chambre, à tout autre moment de son choix. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour, aux séances d'information sur les rapports d'audit et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le *Journal des débats*, c'est-à-dire le procès-verbal intégral officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit les dossiers qui l'intéressent dans le rapport annuel et les rapports spéciaux du

vérificateur général et tient des audiences à leur sujet. Il examine généralement des sections du chapitre du rapport annuel consacré aux audits de l'optimisation des ressources. En temps normal, chacun des trois partis politiques choisit chaque année deux ou trois audits ou autres sections du rapport annuel, qui sont soumis à l'examen du Comité.

À chaque audience, le vérificateur général, avec le chercheur du Comité, communique au Comité les informations pertinentes sur la section applicable de son rapport et les réponses données à ses constatations et recommandations par le ministère ou l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Normalement, le Comité demande à des cadres supérieurs des entités vérifiées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Comme le rapport annuel du vérificateur général traite de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, on demande rarement aux ministres d'assister aux réunions. Une fois les audiences terminées, le Comité fait part de ses observations et recommandations à l'Assemblée législative.

Le greffier du Comité demande aussi aux entités vérifiées non convoquées aux audiences d'informer le Comité des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées et aux préoccupations soulevées dans les rapports du vérificateur général.

RÉUNIONS TENUES

Le Comité s'est réuni 14 fois entre février 2013 et septembre 2013. Quelques-unes des réunions étaient de nature administrative et les autres portaient sur le rapport spécial publié par le Bureau en mars 2012, *Services d'ambulance aérienne et services connexes d'Ornge*. Ces réunions incluaient un certain nombre de séances auxquelles des témoins ont été convoqués pour comparaître devant le Comité et répondre à ses questions.

RAPPORTS DU COMITÉ

Le Comité rédige des rapports et des lettres sur son travail qui sont déposés à l'Assemblée législative. Ces rapports et lettres résument l'information recueillie par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, tous les rapports et toutes les lettres sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à www.ontla.on.ca.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic de communiquer les réponses au greffier du Comité dans les délais stipulés. Le Bureau examine ces recommandations et réponses et en tient compte dans toute section ou tout audit de suivi du secteur opérationnel visé.

En juin 2013, le Comité a publié son premier rapport provisoire sur le rapport spécial publié par le Bureau en mars 2012, *Services d'ambulance aérienne et services connexes d'Ornge*. Ce rapport

résumait les résultats des 20 audiences tenues par le Comité en 2012, y compris les préoccupations continues du Comité. Le Comité a l'intention de diffuser un deuxième rapport provisoire sur les audiences de 2013 et un rapport final contenant ses recommandations.

CONSEIL CANADIEN DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 34^e conférence annuelle du CCCCCP, dont la Saskatchewan était l'hôte, s'est tenue à Regina du 24 au 27 août 2013.